

# Procès-verbal du conseil d'école du 15 avril 2014



## Présents :

Madame D---, adjointe aux affaires scolaires

### **Les parents élus :**

Mme N---

Mr B---

### **Les enseignantes :**

Mme M--- (Directrice)

Mme B---

Mme C---

Mme L---

Mme A---

Mme M---

## Absents excusés

Mr T---, Maire de Saint Gilles

Mr B--- (Inspecteur de l'éducation nationale)

Mme M--- DDEN

Mme A---, parent élu

Mr ---, parent élu

Mme ---, parent élu

Début de séance : 18h

**Secrétaires de séance :** Mme M--- et Mr B---

La séance débute par la présentation de Mme D---, nouvelle adjointe aux affaires scolaires. Elle faisait partie de la liste d'opposition dans l'ancienne municipalité et est déjà un peu informée du fonctionnement des affaires scolaires sur la commune.

## **1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent.**

Le procès-verbal du conseil d'école du 7 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Les projets pédagogiques de l'année.**

Un intervenant musique de l'école de la Flume, Mr F---, vient travailler une demi-heure tous les quinze jours, avec les Grandes Sections le mardi après-midi, depuis le mois de janvier et ce jusqu'au mois de juin. L'objectif est la création d'un petit ensemble instrumental et surtout la découverte des instruments de l'école. La séance démarre par des rythmes corporels puis les élèves jouent avec des instruments. Différents rôles sont tenus par les enfants : chef d'orchestre, musiciens, chanteurs. La chanson support de cette activité est un chant arabe. Les élèves vont apprendre à jouer ensemble, à coder, et décoder des phrases musicales. L'objectif est de faire une représentation devant les autres élèves de l'école en fin d'année.

Parallèlement, les Moyennes Sections bénéficient d'une intervention de la ludothèque de Mordelles encadrée par deux animatrices. L'objectif est de découvrir différents jeux de société en respectant les règles et en acceptant de perdre. Les animatrices adaptent les règles des jeux apportés en fonction des difficultés et des réussites observées.

Une sortie au Musée de Bretagne a été organisée pour les Grandes Sections en janvier, ils sont allés voir une exposition d'Aurélié Nemours sur le thème du noir et blanc. Le déroulement était ludique et adapté aux élèves. Deux tableaux ont été étudiés : « Rythme du millimètre » et « structure du silence ». Dans un premier temps, les œuvres ont été expliquées puis les élèves ont participé à des activités de manipulation en utilisant des gabarits et en reconstituant un puzzle. Certaines classes ont prolongé l'exploitation sur le noir et blanc à l'école. Cette sortie a également été l'occasion de découvrir l'environnement du musée et de prendre le car.

La semaine des Arts : Une exposition du travail des élèves sera organisée la semaine du 16 au 21 juin avec l'école élémentaire. Sous le thème « L'école en Fête ». La fête de l'école organisée par l'APE clôturera cette semaine le samedi 21 juin.

Des activités seront organisées avec les enseignantes de CP pour faire découvrir les classes de CP aux GS et pour que les CP puissent montrer aux GS ce qu'ils ont appris pendant l'année. Ces activités auront lieu les deux derniers jeudis du mois de juin et seront finalisées par une chasse au trésor le jeudi 3 juillet pour permettre aux grandes sections, accompagnés des CP, de découvrir l'école élémentaire de façon ludique. L'encadrement sera en partie assuré par des élèves de CM1.

Les élèves se rendront à la bibliothèque de St Gilles, en mai, pour bénéficier d'une animation autour du Brésil.

Une sortie au Jardin de Brocéliande est prévue le 12 juin 2014 avec tous les élèves de l'école.

### **3. Points sur les effectifs pour l'année scolaire 2014 / 2015**

Nous sommes actuellement à 12 Toutes Petites Sections (TPS) inscrits et déjà 7 enfants sur liste d'attente.

40 Petites Sections (PS) dont 28 nouvelles inscriptions.

44 Moyennes Sections (MS) et 35 Grandes Sections (GS) soit 131 élèves inscrits pour la prochaine rentrée.

Cela représente par classe : environ 2 TPS, 8 PS, 9 MS et 7 GS soit 26 élèves par classe.

Ces effectifs sont provisoires car les inscriptions continuent.

Il n'y aura pas d'ouverture de classe pour cette rentrée mais probablement en 2015 compte tenu de la démographie croissante sur Saint-Gilles.

### **4. Exercice de confinement : Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)**

Dans le cadre du PPMS, un exercice de confinement a été réalisé le vendredi 31 janvier. Tout s'est bien passé. Nous ne sommes restés que peu de temps en salle de confinement. Cela a permis à tous les adultes de l'école de repérer leur rôle en cas de confinement mais nous ne sommes pas restés assez longtemps dans la salle pour voir comment cela pouvait se dérouler pour les élèves.

La possibilité de rester confinés dans les classes est à étudier.

### **5. Investissement et subvention de la mairie pour l'année 2014 : répartition des budgets.**

Un budget de 4422€24 nous a été alloué pour les fournitures scolaires, ce qui représente environ 30€ par élève.

518 € pour les livres et fichiers pédagogiques.

520€ pour les transports scolaires.

La directrice demande s'il est possible d'utiliser le budget « transport » pour les sorties scolaires en général : prix des entrées compris.

Après renseignement pris auprès du directeur général des services et de l'adjoint aux finances, l'adjointe aux affaires scolaires nous informe que le changement d'intitulé « transport collectif » en intitulé plus général « sorties pédagogiques » est nécessaire pour éviter une rupture de procédure. Un changement d'écriture peut-être demandé par courrier adressé à Monsieur le Maire avant le prochain conseil municipal le 20 mai.

L'équipe pédagogique a fait différentes demandes de subventions à la mairie pour l'année 2014 :

- 1 Une extension de la connexion internet existante dans toutes les classes de maternelle et dans la salle des maîtres par le biais de prises Ethernet.
- 2 Une Photocopieuse en maternelle, si possible reliée en réseau aux ordinateurs des classes pour qu'elle puisse servir d'imprimante (via le réseau Ethernet) et ainsi diminuer le budget alloué aux cartouches des imprimantes des classes.
- 2 Bis) Ou une nouvelle imprimante pour les classes avec un budget supplémentaire pour les cartouches (une imprimante est hors service à cause de l'utilisation de cartouches compatibles.)

=> 700€ de subvention pour l'achat de deux imprimantes ont été alloués à l'école.

La directrice demande s'il est possible d'utiliser ce budget différemment.

Différentes possibilités sont évoquées :

- utiliser une partie de ce budget pour acheter des cartouches pour les imprimantes déjà présentes dans l'école.
- échanger le nouveau photocopieur très sophistiqué contre deux photocopieurs plus basiques (un pour l'élémentaire et un pour la maternelle)

L'adjointe aux affaires scolaires propose d'en faire la demande par courrier avant le 20 mai pour que cette demande soit discutée au budget de fin d'année.

L'équipe pédagogique a également fait différentes demandes de travaux à la mairie sous la forme d'une hiérarchisation pour les années à venir.

- 1 Le sol autour du bac à sable à refaire, enlever les graviers => **accordé pour un crédit de 2500€**
- 2 Le sol des classes du bas (n°3, n°5) (une acceptée l'année dernière mais non faite, elle a été reportée) => **une acceptée pour un budget de 5000€**
- 3 Les revêtements muraux des classes plus récentes (n° 9, 8, 7) (la peinture a été acceptée mais n'a pas pu être réalisée à cause du revêtement actuel des murs qui est plastifié.) => **accepté : 1500€**
- 4 Changement des éviers dans les classes n°3 et n°5. (usures des faïences, évier bouché) => **accepté : 800€**
- 5 Installation d'évier avec eau chaude dans chaque classe à hauteur des enfants.
- 6 Un cabanon pour ranger les vélos qui sont actuellement stockés dans l'une des classes non occupée de l'école. (à prévoir en cas d'ouverture d'une sixième classe)

Les demandes 5 et 6 n'ont pas été acceptées pour le moment.

## **6. Les rythmes scolaires : Avancement sur l'organisation des nouveaux rythmes.**

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) a été rédigé par la municipalité.

Les horaires de l'école maternelle seront :

8h30-12h tous les matins du lundi au vendredi

L'après-midi : de 14h à 15h15 les lundis et jeudis et de 14h à 16h les mardis et vendredis.

Des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) seront organisés les lundis et jeudis après-midi par la municipalité.

Des grands TAP le jeudi et des petits TAP le lundi.

La directrice demande s'il est possible d'inverser les grands TAP et les petits TAP, les enfants étant généralement plus fatigués le jeudi que le lundi.

Cette inversion ne pose, a priori, aucun problème. L'adjointe aux affaires scolaires doit s'en assurer auprès de la responsable du service périscolaire et de l'animatrice coordinatrice de la mairie.

Les parents devront inscrire leur enfant aux TAP sur une période entre deux vacances scolaires.

Les enseignantes demandent comment cela se passera pour les enfants qui ne sont pas inscrits aux TAP et dont les parents ne peuvent pas venir les chercher. Y-a-t-il une garderie de prévue ? L'adjointe aux affaires scolaires répond qu'il n'y a pas de service de garderie de prévu. Les élèves concernés seront accueillis dans les groupes de TAP sans inscription.

En ce qui concerne les contenus des TAP, il est rappelé que les activités scolaires doivent restées le domaine de l'école.

L'adjointe aux affaires scolaires nous informe que le prochain comité de pilotage aura lieu le 15 mai et qu'il visera à établir les contenus des différents TAP. Ces contenus seront définis par période, de vacances à vacances.

Deux autres comités de pilotage sont prévus les 5 et 15 juin. A la suite de ce dernier, des imprimés seront distribués aux parents pour les informer du fonctionnement des TAP et pour qu'ils inscrivent leurs enfants pour la rentrée.

Les enseignantes évoquent le problème du couché tardif (14h) des petits à la sieste pour les enfants qui rentrent à la maison. L'adjointe aux affaires scolaires demande s'il est possible de prévoir un retour pour les enfants concernés à 13h30. Le problème de la responsabilité de ces enfants pendant cette demi-heure se pose.

Nous devons tous y mettre de la bonne volonté et être à l'écoute de la fatigue des enfants pour que tous ces changements se déroulent dans les meilleures conditions.

La possibilité de revoir l'organisation des TAP l'année prochaine, voire d'obtenir une dérogation en cours d'année, est évoquée par l'adjointe aux affaires scolaires au vu des difficultés éventuellement rencontrées.

L'organisation scolaire sera réévaluée à la fin de chaque période et un audit sera fait en fin d'année scolaire pour faire le bilan.

**Fin du conseil d'école** : 19 h